

Non aux attaques contre les décrets 1950

Réunis le 28 novembre en Assemblée Générale avec les sections syndicales SNES, SNEP et FO nous, personnels du collège Marie Curie des Lilas, avons pris connaissance des propositions du Ministre qui remettent en cause nos obligations réglementaires de service, alourdissent nos conditions de travail et prétendent nous placer sous la tutelle des conseils d'administration.

- Nous exigeons le maintien de la définition nationale de nos services en heures hebdomadaires de cours dans notre discipline devant élèves (*18H pour les certifiés et 15H pour les agrégés*).
- Nous refusons toute annualisation (*le projet du ministère mentionne 1 607H annuelles*).
- Nous ne voulons pas de services définis localement par le conseil d'administration sous prétexte de partenariat.
- Nous demandons que nos tâches supplémentaires soient prises en compte par l'augmentation des salaires (sans remise en compte de nos heures réglementaires) et en commençant par l'augmentation du point d'indice, gelé depuis 4 ans.
- Nous exigeons le maintien et l'élargissement de toutes les pondérations et décharges statutaires pour les enseignants du second degré, des classes post-bac.
- Nous exigeons la création de tous les postes nécessaires pour répondre aux revendications des établissements.

Ayant entendu l'appel à la grève lancé ce jour par le SNES Créteil le jeudi 5 décembre, nous demandons à M. le ministre Peillon de renoncer à détruire notre statut et à territorialiser nos établissements. Si le ministre persistait dans ses attaques, nous demandons aux organisations nationales d'appeler à la grève pour défendre nos statuts.

Noms Prénoms	Signatures